



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 59/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**  
**Contrat de prestation de services  
avec la Cie Circonvolution**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** un contrat de prestation de services avec la **Cie Circonvolution**, dont le siège est situé 6 rue du coeur Joyeux – 59160 Lomme, représentée par sa Directrice, Madame Lucie Carbone, dans le cadre de la **quinzaine de la parentalité** pour deux représentations du spectacle « D'une mouche, un éléphant », **le mercredi 12 juin 2024**.

**Le montant** des deux représentation sera de **1642 Euros** (Mille six-cents quarante deux Euros)

**De signer** le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 18 avril 2024  
Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire

Guy GENET